



L'OFFICIEL

L'OFFICIEL

secretariat@gard-lozere.fff.fr



N°38 du 12 mai 2023

Le journal numérique du DISTRICT GARD-LOZÈRE de FOOTBALL



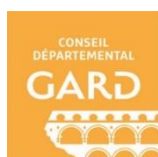
Les bureaux du District seront fermés les :

📅 Jeudi 18 mai 2023

📅 Vendredi 19 mai 2023

Merci de prendre vos dispositions

abeille
ASSURANCES



M MONTI
SPORT


lozère
LE DÉPARTEMENT



COMMISSION D'APPEL

CONVOICATIONS

Dossier Saison : 2022/2023 N°23 –

Match N° 24614523

Départemental 4 Poule C – FC BAGNOLS ESCANAUX /FC MOUSSAC du 02/04/2023

Appel en date du 25 Avril 2023 formulé par BAGNOLS ESCANAUX d'une décision de la CSR PV N°33 du 17/04/2023 publié le 18/04/2023

Au motif

Participation de joueurs en infraction avec les dispositions de l'Art 167.2 des RG de la FFF

Décision

*La commission dit match perdu par pénalité à FC Bagnols Escanaux sans en reporter le bénéfice à Moussac
La commission déclare que le dossier ci-dessus sera examiné par la Commission Départementale d'Appel du District Gard-Lozère de Football le :*

MARDI 16 MAI 2023

A 19H30 au siège du District Gard-Lozère

Nous vous rappelons que la présente convocation est adressée en conformité avec les prescriptions des RG de la FFF.

Sont convoqués :

- ✓ **FC BAGNOLS ESCANAUX**
- Le Président ou son représentant
- Le responsable de l'équipe
- ✓ **FC MOUSSAC**
- Peut se faire représenter

Dossier Saison : 2022/2023 - N°25

Match N° 24544764

Départemental 3 Poule A SC ANDUZE/FC CHAMPCLAUSON du 16/04/2023

Appel en date du 2 Mai 2023 formulé par SC ANDUZE d'une décision de la Commission Coupes et Championnats PV N°38 du 27.04.2023.

Au motif

Absence feuille de match (numérique et papier)

Décision

La commission dit match perdu par pénalité à Anduze



La commission déclare que le dossier ci-dessus sera examiné par la Commission Départementale d'Appel du District Gard-Lozère de Football le :

MARDI 23 MAI 2023
A 19H30 au siège du District Gard-Lozère

Nous vous rappelons que la présente convocation est adressée en conformité avec les prescriptions des RG de la FFF.

Sont convoqués :

✓ **OFFICIEL**

- Mr MAADOUN arbitre officiel de la rencontre

✓ **SC ANDUZE**

- Le Président ou son représentant
- Le responsable de la tablette

✓ **FC CHAMPCLAUSON**

- Le Président ou son représentant
- Le responsable de l'équipe
-

Dossier Saison : 2022/2023 - N°24

Match N° 25502115

U13/U12 Départemental 1 – E CALVISSON VAUNAGE/E PAYS UZES 2

Appel en date du 3 Mai 2023 formulé par ES PAYS D'UZES d'une décision de la CSR PV N°34 du 24/04/2023
publié le 26/04/2023

Au motif

Participation de joueurs en infraction avec les dispositions de l'Art 167.2 des RG de la FFF

Décision

La commission dit réclamation d'après match non fondée

La commission déclare que le dossier ci-dessus sera examiné par la Commission Départementale d'Appel du District Gard-Lozère de Football le :

MARDI 23 MAI 2023
A 18H30 au siège du District Gard-Lozère

Nous vous rappelons que la présente convocation est adressée en conformité avec les prescriptions des RG de la FFF.

Sont convoqués :

✓ **E PAYS D'UZES**

- Le Président ou son représentant
- Mr Laurent VIGNAL secrétaire du club

✓ **E CALVISSON VAUNAGE**

- Peut se faire représenter



COMMISSION COUPES ET CHAMPIONNATS

Procès-verbal n°40 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Jeudi 11 Mai 2023
À :	14h00
Présidence :	M. Jean-Marie ROUFFIAC
Présents :	Mrs Jean-Pierre RIEU, Mme Cendrine MENUJER, Mr Claude LUGUEL, Mr Pierre Jean JULLIAN, Mr Patrick AURILLON.
Excusés :	

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district. A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N° 39 de la réunion du 04 Mai 2023.

FORFAIT SIMPLE

Dépt 4 Poule B

- Par courriel en date du 05/05/2023 le Président du club de L'OC DOMESSARGUES 2 nous informe que son équipe réserve ne pourra se déplacer à SOMMIERES le dimanche 07/05/2023 (Manque effectif)

Le club L'OC DOMESSARGUES 2 est battu par forfait moins un point au classement.

FORFAIT GENERAL

Dépt 4 Poule B



Suite à 3 forfaits en championnat :

- Le 26/03/2023 contre EJP GRAND COMBIEN
- Le 23/04/2023 contre FC PAYS VIGANAIS 2
- Le 07/05/2023 contre AS SOMMIERES

L'équipe L'OC DOMESSARGUES 2 est déclarée forfait général.

Chaque équipe est désormais exemptée de la journée où elle devait rencontrer L'OC DOMESSARGUES 2. Les matchs non encore disputés sont donnés gagnés au club adverse sur le score de 3 à 0. (Application Article 82.4 des règlements généraux)

CHANGEMENT DE DATE POUR UNE RENCONTRE (Art 91.3)

Lors des deux dernières journées de chaque phase, le calendrier initial doit être respecté. Tous les matchs doivent être disputés le même jour, sauf dérogation éventuelle de la Commission, s'il y a accord écrit entre les deux clubs et sous réserve que ces derniers ne soient pas concernés par **les accessions ou les relégations**.

En conséquence :

Dépt 1

- **Le match N°24543158 AS ROUSSON 2 / ES BARJAC** est maintenu au Dimanche 14 Mai 2023 à 15h00.

Dépt 4 Poule D

- **Le match N°24614680 FC VACQUEROLLES / J.S CHEMIN BAS 3** est maintenu au Dimanche 14 Mai 2023 à 15h00

HOMOLOGATIONS

Dépt 4 Poule A

Match N° : 24614277 Du 07/05/2023

CA BESSEGES 2 / FC RIBAUTE LES TAVERNES 2

FC RIBAUTE LES TAVERNES 2 battu par forfait moins un point au classement.

Dépt 4 Poule B

Match N° : 24614409 Du 07/05/2023

AS DE SOMMIERES 1 / FCO DOMESSARGUES 2

FCO DOMESSARGUES 2 battu par forfait moins un point au classement.

Dépt 4 Poule D

Match N° : 24614672 Du 30/04/2023

JS CHEMIN BAS AVIGNON 3 / EP VERGEZE 2

JS CHEMIN BAS AVIGNON 3 battu par pénalité moins un point au classement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Jean Marie Rouffiac

Le Secrétaire de séance

Mme MENUDIER Cendrine

 COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Procès-verbal n°36 de la Commission des Statuts et Règlements

Réunion du :	Mardi 9 mai 2023
À :	18h45 – en visioconférence
Présidence :	M. Sauveur ROMAGNOLE,
Présent(e)s :	Mme Christie CORNUS MM. Fabien AKKERMANS, Bernard BERGEN, Jean-Christophe MORANDINI, Patrick VANDYCKE,
Absent(e)s excuse (e)s :	MM. Gérald BETTANCOURT, Damien JURADO,
Assiste :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf Article 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation PV CSR

La Commission approuve le procès-verbal N° 35 et 35 disciplinaire.



DOSSIERS DU JOUR

U15 D3 POULE A

Dossier n°2022/2023-CSR-0313

Match n° 24927223 : PAYS VIGANAIS 1 – SA CIGALOIS 1 du 07/05/2023

La Commission,
Pris connaissances des pièces versées au dossier,
Pris connaissance de la feuille de match,
Jugeant en premier ressort,

Agissant sur le fondement de l'article 159.2 des règlements généraux de la FFF,

Article - 159 Nombre minimum de joueurs

1. Un match de football à 11 ne peut non seulement débiter, mais également se dérouler si un minimum de huit joueurs n'y participent pas.
2. Une équipe se présentant sur le terrain pour commencer un match avec moins de huit joueurs est déclarée forfait. (...) »
3. (...) Pour les compétitions de football à 8, ce chiffre est porté à 7. »

Considérant que l'équipe de SA CIGALOIS 1 était absente à l'heure de la rencontre,

Dit match perdu par forfait à SA CIGALOIS 1

Débit : 80 euros à SA CIGALOIS pour forfait.

Transmet le dossier à la Commission des Compétitions Jeunes aux fins d'homologation.

U17 D2 POULE A

Dossier n°2022/2023-CSR-0314

Match n° 25071863 : US LA REGORDANE 1 – N. ESPERANCE SPORTIVE 1 du 07/05/2023

La Commission,
Pris connaissances des pièces versées au dossier,
Pris connaissance de la feuille de match,
Jugeant en premier ressort,

Agissant sur le fondement de l'article 159.2 des règlements généraux de la FFF,

Article - 159 Nombre minimum de joueurs

1. Un match de football à 11 ne peut non seulement débiter, mais également se dérouler si un minimum de huit joueurs n'y participent pas.



2. Une équipe se présentant sur le terrain pour commencer un match avec moins de huit joueurs est déclarée forfait. (...) »
3. (...) Pour les compétitions de football à 8, ce chiffre est porté à 7. »

Considérant que l'équipe de N. ESPERANCE SPORTIVE 1 était absente à l'heure de la rencontre,

Dit match perdu par forfait à N. ESPERANCE SPORTIVE 1

Débit : 80 euros à N. ESPERANCE SPORTIVE pour forfait.

Transmet le dossier à la Commission des Compétitions Jeunes aux fins d'homologation.

SENIORS D4 POULE B

Dossier n°2022/2023-CSR-0315

Match n° 24614409 : AS DE SOMMIERES 1 – FCO DOMESSARGUES 2 du 07/05/2023

La Commission,
Pris connaissances des pièces versées au dossier,
Pris connaissance de la feuille de match,
Jugeant en premier ressort,

Agissant sur le fondement de l'article 159.2 des règlements généraux de la FFF,

Article - 159 Nombre minimum de joueurs

1. Un match de football à 11 ne peut non seulement débiter, mais également se dérouler si un minimum de huit joueurs n'y participent pas.
2. Une équipe se présentant sur le terrain pour commencer un match avec moins de huit joueurs est déclarée forfait. (...) »
3. (...) Pour les compétitions de football à 8, ce chiffre est porté à 7. »

Considérant que l'équipe de FCO DOMESSARGUES 2 était absente à l'heure de la rencontre,

Dit match perdu par forfait à FCO DOMESSARGUES 2

Débit : 80 euros à FCO DOMESSARGUES pour forfait.

Transmet le dossier à la Commission des Compétitions Séniors aux fins d'homologation.

SENIORS D4 POULE A

Dossier n°2022/2023-CSR-0316

Match n° 24614277 : CA BESSEGES 2 – FC RIBAUTE LES TAVERNES 2 du 07/05/2023



La Commission,
Pris connaissances des pièces versées au dossier,
Pris connaissance de la feuille de match,
Jugeant en premier ressort,

Agissant sur le fondement de l'article 159.2 des règlements généraux de la FFF,

Article - 159 Nombre minimum de joueurs

1. Un match de football à 11 ne peut non seulement débiter, mais également se dérouler si un minimum de huit joueurs n'y participent pas.
2. Une équipe se présentant sur le terrain pour commencer un match avec moins de huit joueurs est déclarée forfait. (...) »
3. (...) Pour les compétitions de football à 8, ce chiffre est porté à 7. »

Considérant que l'équipe de FC RIBAUTE LES TAVERNES 2 était absente à l'heure de la rencontre,

Dit match perdu par forfait à FC RIBAUTE LES TAVERNES 2

Débit : 80 euros à FC RIBAUTE LES TAVERNES 2 pour forfait.

Transmet le dossier à la Commission des Compétitions Séniors aux fins d'homologation.

SENIORS D3 POULE B

Dossier n°2022/2023-CSR-0317

Match n° 24544641 : US DU TREFLE 2 – ES SUMENE 2 30/04/2023

Voir PV disciplinaire sur Footclub

U13 D1 POULE B

Dossier n°2022/2023-CSR-0318

Match n° 25502115 : ENT CALVISSON VAUNAGE 1 – OL. UZES 1 du 12/04/2023

La commission,
Pris connaissances des pièces versées au dossier,
Pris connaissance de la feuille de match,
Pris connaissance de la demande d'évocation reçu le 21/04/2023 du club de CALVISSON FC,
Jugeant en premier ressort,

Considérant que compte tenu des difficultés d'approvisionnement des stations de carburants lors de la semaine 12 de l'année 2023 (du 20 au 26 Mars), le Président de la Commission du Football d'Animation avait donné la possibilité aux clubs qui en feraient la demande auprès du district de reporter leur rencontre à une date ultérieure et ce sans accord préalable du club adverse mais après accord et officialisation par le District,



Considérant que l'article 187 des RG de la FFF précise que :

« (...)

Même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ;
- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié ;
- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements ;
- d'inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance du Certificat International de Transfert ;
- d'infraction définie à l'article 207 des présents règlements.

(...)

Considérant que le motif soulevé n'entre pas dans le cadre de l'évocation,

Dit la demande d'évocation irrecevable,

Transmet le dossier à la Commission Foot Animation

M. Jean-Christophe MORANDINI n'a pas participé aux débats et décisions.

SENIORS D4 POULE D

Dossier n°2022/2023-CSR-0319

Match n° 24614672 : JS CHEMIN BAS AVIGNON 3 – EP VERGEZE 2 du 30/04/2023

La Commission,

Pris connaissances des pièces versées au dossier,

Pris connaissance de la feuille de match,

Pris connaissance de la réserve d'avant match déposée par le capitaine de EP VERGEZE 2 portant sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de JS CHEMIN BAS AVIGNON 3 susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure du club ne jouant pas le jour même ou le lendemain, Jugeant en premier ressort,

Agissant sur le fondement des dispositions de l'article 167. 2 des RG FFF,

Considérant qu'il résulte de l'article 167.2 des règlements généraux de la F.F.F., repris par l'article 44.2 des Règlements Généraux du District, que « ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure, le joueur ou la joueuse qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle au sens de l'article 118 disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle(s)-ci ne joue(nt) pas un match officiel le même jour ou le lendemain (ou le surlendemain, s'il s'agit d'un match de championnat de Ligue 2 décalé au lundi) ».

Agissant sur le fondement du chapitre 13 des règlements généraux de la LFO,

Chapitre 13 - Championnat U20 Régional 1 :

Toutefois, il est précisé, pour l'application de l'article 167 des Règlements Généraux de la F.F.F., qu'une équipe U20



Régional est considérée comme une équipe inférieure d'une équipe Senior évoluant en compétitions nationale ou régionale et comme une équipe supérieure d'une équipe Seniors évoluant en compétition départementale.

Pris connaissance du calendrier de l'équipe U20 régional de JS CHEMIN BAS AVIGNON 11, ne jouant pas le 15/04/2023,

Pris connaissance de la feuille de match de la rencontre du 15/04/2023, opposant cette équipe à VENDARGUES PI 11 au titre du Championnat de U20 régional,

Considérant que les joueurs :

- LAAZIRI GUENFOUD Mohamed Amine, licence 9602583536
- LAMRABAT Ibrahim, licence 2547099580
- AHDIDA Yanis, licence 2547139062

Ont participé à la rencontre en rubrique et sont inscrits sur la feuille de match de la rencontre U20 régional du 15/04/2023,

Dit que ces joueurs sont en infraction avec les dispositions de l'article 167.2 des Règlements Généraux de la FFF et chapitre 13 des règlements généraux de la LFO,

Dit match perdu par pénalité à JS CHEMIN BAS AVIGNON 3 pour en reporter le bénéfice à EP VERGEZE 2,

Débit : 30 euros à JS CHEMIN BAS AVIGNON 3 pour droit de confirmation de réserve d'avant-match

Transmet le dossier à la Commission des Compétitions Séniors aux fins d'homologation.

Information club

La commission rappelle que lorsqu'elle demande des explications aux clubs, la réponse doit s'en tenir uniquement aux faits qui se sont déroulés et ne porter aucun jugement sur les clubs adverses, arbitres, et commissions du district sous peine de procédure disciplinaire envers la personne et/ou le club expéditeur du mail.

[La commission rappelle aux clubs que toute question doit être formulée par courriel officiel au secrétariat du district.](#)

Prochaine séance

- Lundi 15/05/2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Président de séance,
Sauveur ROMAGNOLE**

**Le Secrétaire de séance,
Bernard BERGEN**



COMMISSION DES JEUNES

Procès-verbal n°37 de la Commission des Jeunes des compétitions

Réunion du :	MARDI 09 MAI 2023
À :	14h00 siège du District
Présidence :	MR Bernard BARLAGUET
Présents :	MRS Jean-Pierre RIEU. Jean-Marie TASTEVIN. Denis LASGOUTE. Patrick AURILLON
Excusés	Mrs Emile HOURS - Stéphan BROC

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la F.F.

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du Club (N°affiliation@occitanie.fr. Seuls les courriels avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable.

(Cf Article 17.1 .du règlement intérieur du District).

Approbation des Procès-Verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 36 de la réunion 27 /04/2023

COUPE GARD LOZERE

COUPE GARD LOZERE :

La finale se jouera le 18 Mai 2023 à CHUSCLAN LAUDUN – Complexe sportif de Lascours

AV.S ROUSSON - AS CAISSARGUES U17/U16 à 10H00

AS ST PRIVAT DES VIEUX- CO SOLEIL LEVANT U19/U18 à 13H00

Es PAYS UZES –STADE BEAUCAIRE 30 U15/U14 à 16H30



Les horaires , le terrain, les vestiaires seront communiqués ultérieurement

LES CLUBS Nommés en premier auront la charge de connecter et d'amener leur tablette pour la FMI

Chaque clubs désignés ci-dessus DEVRA AMENER UN BALLON DE MATCH.

LES MAILLOTS SONT FOURNIS PAR LE District.-

FICHE PROTOCOLE A REMPLIR AVANT LE MATCH

RETOUR COMMISSION - HOMOLOGATION

RETOUR DISCIPLINE DU 2/05/2023

U15 DE Poule A

Match N° 24970304 du 02/04/2023 entre US LA REGORDANE et ST MARTIN DE VALGAGUES

Match perdu par PENALITE à ST MARTIN DE VALGAGUES pour en reporter le bénéfice à US LA REGORDANE

Score à homologuer : US LA REGORDANE 3 points – ST MARTIN DE VALGAGUES 0 point (moins 1 point au classement)

MODIFICATION DES RENCONTRES

CATEGORIE U15 U14 D3 Poule A

La rencontre N° 24927224 SC ANDUZE / ENT UCHAUD BERNIS prévue le 7/05/2023 se jouera le mercredi **17/05/2023 à 16h00** sur les installations du stade de ANDUZE – accord des clubs et de la commission

La rencontre N° 24927230 AS ST CHRISTOL LES ALES 2 / SC ANDUZE prévue le 14/05/2023 se jouera le **mercredi 10/05/2023 à 16h00** sur les installations du stade du ROURET accord des deux clubs et de la Commission aucune incidence sur le classement(artclei 91 alinéa 3 des R.G)

U14 TERRITOIRE GARD LOZERE-HERAULT

La rencontre N° 25630656 EP VERGEZE / AV.S ROUSSON prévue le 14/05/2023 se jouera le mercredi **10/05/2023 à 16h00** sur les installarion de EP VERGEZE – accord des deux clubs .

LA COMMISSION ACCEPTE LES RENCONTRES CI-DESSOUS, ELLES NE SONT PAS CONCERNEES PAR UNE ACCESSION OU RETROGRADATION AVEC ACCORD DES DEUX CLUBS ATICLE 91 alinéa 3 des RG

U15/U14 D3 Poule B

La rencontre N° 24927390 RC SAUVETERRE / ES THEZIERS prevue le 14/05/2023 se jouera le **samedi 13/05/23 à 17H00** stade de SAUVETERRE

La rencontre N° 24927396 ES THEZIERS / Ent FCCLA CAVILLARGUES 2 prévue le 21/05/2023 se jouera le mercredi **17/05/2023 à 19h00** sur les installations de ES THEZIERS.

CATEGORIE U17 /U16 D2 Poule B

La rencontre N° 24949055 AS VERS / US BOUILLARGUES prévue le 14/05/2023 se jouera le **samedi 13/05/2023 à 16h00** sur les installations de AS VERS

Les rencontres ci-dessous restent fixées à la date prévue le 14/05/2023 :

CATEGORIE U17 D2 B

N° 24949052 EP VERGEZE /ES PAYS UZES 2 14/05/2023 à 18 h30

N° 24949053 GAZELEC GARDOIS /BAGNOLS PONT 2 14/05/2023 à 12h00

CATEGORIE 15/U14



N° 24927228 GALLIA CLUB UCHAUD BERNIS / FC PAYS VIGANAIS le 14/05/2023 à 15H00 stade de BERNIS. accord des deux clubs

FORFAIT GENERAL-FORFAIT SIMPLE

FORFAIT SIMPLE

Club 503269 AS BEAUVOISIN /catégorie U17/U16 D2 Poule C Par courriel ce vendredi 05/05/2023 à 09h31, le club de AS BEAUVOISIN nous informe que par manque d'effectif ils ne se déplaceront pas le dimanche 07/05/2023 à 10h00 pour disputer la rencontre les opposant au club du RC ST LAURENT LES ARBRES. 2

AS BEAUVOISIN MATCH PERDU PAR FORFAIT SIMPLE

Score à homologuer RC ST LAURENT LES ARBRES 2 : 3 points – AS BEAUVOISIN 0 point (moins 1 point au classement).

INFO CLUB

A L'attention des clubs

Nous arrivons dans les deux dernières journées des championnats (Article 91 alinéa 3) avec l'accord des deux clubs et sans possibilité d'accession ou rétrogradation, la commission pourra accepter un changement de date. Les deux dernières journées pour les U17 D2 et u15 D3 sont les 13 et 14 mai et 20 et 21 mai 2023.

Un match de championnat officiel est prioritaire sur un tournoi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président
B. BARLAGUET

Le Secrétaire de séance
J.P RIEU



COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Procès-verbal n°37 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	12/05/23
À :	10h - Dématérialisée
Présidence :	M. Didier CASANADA
Présents :	Mmes Martine JOLY, Nadine GRECO Mrs Jean-Pierre RIEU, Denis LASGOUTE, Sauveur ROMAGNOLE, Daniel OLIVET
Absents excusés :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F



Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 36 de la réunion du 05/05/2023.

Championnat U12/U13

UTILISATION DE LA FMI

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION".

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.

RAPPEL TRES IMPORTANT SAISON 2023/2024

STATUTS DES EDUCATEURS/OBLIGATION DE DIPLOME : Pour la saison 2023/2024 les clubs qui évolueront en U12/U13 D1 devront obligatoirement avoir un éducateur diplômé dans la catégorie. A DEFAUT le club sera pénalisé de retrait de point au classement à chaque journée en infraction. (Art.10 des RG District).

Les modalités de la refonte des championnats U13 à 8 pour la Saison 2023/2024 (montées /descentes) D1-D2-D3, composition des Poules, peut être consulté : Procès -Verbaux, Foot Animation, publié le 31/03

➤ DEMANDES DE MODIFICATIONS

N°25502275 D2 Poule B : US Bouillargues / AS Caissargues : **maintenu au 20 mai** ; Refus de la Commission Art 91 (10^{ème} et dernière journée)

N°25502274 D2 Poule B : US La Regordane 1 / Calvisson FC : **maintenu au 20 mai** ; Refus de la Commission Art 91 (10^{ème} et dernière journée)

N° 25502092 D1 Poule A : ALES OL 2 / ST PRIVAT MONS : **accord commission** ; aucune incidence sur le classement (Art 91).



Condoléances

La commission et l'ensemble de ses membres présentes leurs Sincères Condoléances à la Famille de Jean Paparone, ancien membre de la Commission Foot Animation et décédé le 7 Mai 2023.

Championnat U12

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION"

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.

U12 CHALLENGE Jean-Pierre ROUX

RAPPEL

Equipes Qualifiées (16) pour la FINALE Jean Pierre ROUX qui aura lieu le Samedi 20 mai 2023 à Vergèze

Beucaire jonq 11 – Ales 11 – Nimes Ol 11 – Manduel 11 – Mas de Mingue 11 – Calvisson Vaunage 11 Rousson 11 – Vezenobres 11 – Marguerittes 11 – Bagnols Pont 11 – Ent Uzès Ol 12 – Efc Beaucaire 11 - N Gazelec 11 - S Levant 11 – Vergeze 11 – Laudun 11

Les clubs ont reçu les documents dans leur boîte officielle.

Foot Animation - U10 à U10/U11

RAPPEL TRES IMPORTANT SAISON 2023/2024

STATUTS DES EDUCATEURS/OBLIGATION DE DIPLOME : Pour la saison 2023/2024 les clubs désirant évoluer en **U10/U11 et U10 ELITE** devront obligatoirement avoir un éducateur diplômé dans la catégorie. A DEFAUT, le club ne pourra pas prétendre jouer en ELITE.

Foot Animation - U6 à U8/U9

RAPPEL TRES IMPORTANT SAISON 2023/2024

STATUTS DES EDUCATEURS/OBLIGATION DE DIPLOME : Pour la saison 2023/2024 les clubs qui évolueront en **U8/U9 – U8 – U6/U7 ELITE** devront obligatoirement avoir un éducateur diplômé dans la catégorie. A DEFAUT, le club ne pourra pas prétendre jouer en ELITE.

Journée Nationale des Débutants (U7) à Poulx le Samedi 27 Mai (complet)



Foot Animation - FEMININES

FINALE GARDOISE U12/U13 F

La Finale Gardoise U12/U13 F : ES Marguerittes / N Métropole aura lieu le **Samedi 27 Mai 2023**
sur les installations de **Bezouce à 10h30**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président
Didier CASANADA

La Secrétaire de Séance
Daniel OLIVET



COMMISSION TECHNIQUE ET SELECTION

Procès-verbal n°15 de la Commission Technique et Sélection

Réunion du :	Jeudi 04 Mai 2023
À :	District GL
Présidence :	M. Patrick CHAMP
Présents :	MM. Patrick CHAMP, Daniel DELPRAT, Philippe MOREL, Loic FRIZOL, Nabil ZERFAOUI
Assistent à la réunion :	M. Frédéric ALCARAZ, C.T.D. P.P.F. M. Lionel ROCHETTE, C.T.D. D.A.P.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbation des Procès-verbaux

La Commission approuve le précédent procès-verbal.

INTERVENTION CLUBS

Mercredi 05 Avril 2023 à 18H a eu lieu une INTERVENTION TECHNIQUE en salle avec l'équipe pédagogique de l'EFC Beaucaire.

Sous la responsabilité du CTD DAP ROCHETTE Lionel.

- LES DIPLOMES FFF



- REFONTE FORMATIONS DES EDUCATEURS
- LE CLIMAT D'APPRENTISSAGE
- LES PROCEDES D'ENTRAINEMENT
- QUESTIONS DIVERSES TERRAIN

CENTRE PERFECTIONNEMENT U12 GARCONS

MARDI 11 AVRIL a eu lieu **UN CENTRE DE PERFECTIONNEMENT TECHNIQUE U12 GARCONS** sur les installations de SAINT ANASTASIE.

18 GARCONS convoqués et présents,

Les CLUBS représentés :

OAC, FCBP, EFCB, ACADEMIE UNIVERS, NIMES GAZELEC, EP VERGEZE, US PUJAUT

Sous la responsabilité du CTD DAP ROCHETTE Lionel et d'un membre de commission technique FRIZOL LOIC.

- TRAVAIL DE PROPHYLAXIE
- JEU 8 C 8 CONSERVER/PROGRESSER
- SITUATION PROBLEME 6 C 5
- TRAVAIL TECHNIQUE AU POSTE ADAPTATIF
- JEU 8 C 8 CONSERVER/PROGRESSER
- ROUTINE ETIREMENTS PASSIFS

MARDI 18 AVRIL 18H15 19H45 a eu lieu **UN CENTRE DE PERFECTIONNEMENT TECHNIQUE U12 GARCONS** sur les installations de SAINT ANASTASIE.

18 GARCONS convoqués et présents,

Les CLUBS représentés :

OAC, FCBP, EFCB, ACADEMIE UNIVERS, NIMES GAZELEC, EP VERGEZE, US PUJAUT

Sous la responsabilité du CTD DAP ROCHETTE Lionel et d'un membre de commission technique FRIZOL LOIC.

- TRAVAIL DE PROPHYLAXIE
- JEU 8 C 8 CONSERVER/PROGRESSER
- SITUATION PROBLEME 6 C 5
- TRAVAIL TECHNIQUE AU POSTE ADAPTATIF
- JEU 8 C 8 CONSERVER/PROGRESSER
- ROUTINE ETIREMENTS PASSIFS

CERTIFICATION CFF 1

MERCREDI 12 AVRIL 2023 a eu lieu la **CERTIFICATION CFF1** organisée sur les installations sportives de VERGEZE.

7 Candidats présents.

Sous la responsabilité de Messieurs ALCARAZ, ROCHETTE, ZERFAOUI, BOVETTO

- UN PASSAGE PEDAGOGIQUE avec un public d'application
- UN ORAL sur rapport de stage



Un remerciement à l'ensemble de l'équipe pédagogique de l'EP VERGEZE pour la qualité de son accueil.

DETECTION U13 Garçons « Pôle Espoir d'AIX EN PROVENCE »

Mercredi 14 décembre a eu lieu la Finale départementale U13G sur les installations sur les installations d'Aubarne Ste ANASTASIE.

22 joueurs présents

Les clubs représentés :

ACADEMIE UNIVERS, EFC BEAUCAIRE, SC MANDUEL, ENTENTE DES 3 MOULINS.

Sous la responsabilité du CTD PPF, Frédéric ALCARAZ et du CTD DAP Lionel ROCHETTE ainsi que des membres de la Commission Technique, BARCLAY Yoann, FRIZOL Loic.

- Echauffement collectif
- Tests technique et athlétique
- Exercice technique
- Match 8 C 8
- Etirements passifs

Les membres de la Commission Technique ont observé attentivement les tests et les oppositions afin d'identifier les meilleurs profils et proposer une liste de joueurs avec GB, à la Ligue Méditerranée de Football.

Les joueurs retenus ci-dessous, participeront à la détection 1^{er} rassemblement régional du Pôle espoir d'AIX EN PROVENCE :

SCHAAL	TILLO	O ALES
GRACIA PIALAT	MICKAEL	3 MOULINS
BAPTISTE	LOAN	O ALES
BOULY	ENZO	EFC BEAUCAIRE
EL MOBARIKI	SOFIANE	EFC BEAUCAIRE
GILLET	LOUIS	ACADEMIE UNIVERS
VIENNE	THEO	ACADEMIE UNIVERS
AMRI	YLAN	O ALES
CHADLI	NOA	EFC BEAUCAIRE



DETECTION U14 Garçons

3 rassemblements ont été programmés :

- 2 rassemblements de secteur, les mercredis 18 janvier à Aubarne Ste ANASTASIE et le 25 janvier 2023 à BEZOUCE.
- La Finale départementale U14 Garçons, le mercredi 8 février 2023 à Aubarne Ste ANASTASIE.

➤ Secteur à Aubarne Ste ANASTASIE

39 joueurs présents, 3 absents.

Les clubs présents :

OAC, FC BAGNOLS PONT, EFC BEAUCAIRE, FC CANABIER, FC CHUSCLAN LAUDUN L'ARDOISE, SC CAVILLARGUES, NÎMES OLYMPIQUE, AS POULX, AS ST PRIVAT.

Sous la responsabilité du CTD PPF, Frédéric ALCARAZ et des membres de la Commission Technique, P. CHAMP, D. DELPRAT, le rassemblement a permis de constituer 3 équipes et après un échauffement collectif, 3 matchs se sont déroulés.

Les membres de la Commission Technique ont observé attentivement les oppositions afin d'identifier les meilleurs profils et les proposer à la Finale départementale.

Un remerciement au club de la Régordane et à la commune de Aubarne Ste ANASTASIE pour la qualité de son accueil.

➤ Secteur à BEZOUCE

41 joueurs présents, 3 absents

Les clubs présents :

ACADEMIE UNIVERS, EFC BEAUCAIRE, STADE BEAUCAIROIS 30, RC GENERAC, JS CHEMIN BAS D'AVIGNON, NÎMES OLYMPIQUE, ES MARGUERITTES, NÎMES LASALLIEN, E PERRIER VERGEZE,

Sous la responsabilité du CTD PPF, Frédéric ALCARAZ et de Lionel ROCHETTE CTD DAP, ainsi que des membres de la Commission Technique, P. CHAMP, D. DELPRAT et T. DALBART, le rassemblement a permis de constituer 3 équipes et après un échauffement collectif dirigé par Lionel ROCHETTE, 3 matchs se sont déroulés.

Les membres de la Commission Technique ont observé attentivement les oppositions afin d'identifier les meilleurs profils et les proposer à la Finale départementale.

Un remerciement à la commune de BEZOUCE et au club des 3 MOULINS pour la qualité de son accueil.

➤ FINALE DEPARTEMENTALE A AUBARNE STE ANASTASIE

42 joueurs présents, 1 absents



Les clubs présents :

ACADEMIE UNIVERS, OAC, FC BAGNOLS PONT, EFC BEAUCAIRE, FC CANABIER, SC CAVILLARGUES, FC CHUSCLAN LAUDUN L'ARDOISE, NÎMES OLYMPIQUE, AS POULX, AS ST PRIVAT.

Sous la responsabilité du CTD PPF, Frédéric ALCARAZ et des membres de la Commission Technique, P. CHAMP, T. DALBART, D. DELPRAT, FRIZOL (GB), L. LINARES, le rassemblement a permis de constituer 3 équipes et après un échauffement collectif, des tests techniques et athlétiques ont été proposés, suivi de matchs.

Les membres de la Commission Technique ont observé attentivement les tests et les oppositions afin d'identifier les meilleurs profils et proposer une liste de 18 joueurs avec GB, à la Ligue de Football d'Occitanie.

Les joueurs retenus participeront à un Interdistrict du secteur Est de la région, programmé le 15 mars 2023 à SAUVIAN.

Un remerciement au club de la Régordane et à la commune de Aubarne Ste ANASTASIE pour la qualité de son accueil.

FORMATION DE CADRES – MODULE U20/Seniors – VAUVERT

Un Module U20/Seniors s'est déroulé, le vendredi 16 et samedi 17 décembre 2022, sur les installations sportives du FC VAUVERT.

13 candidats présents sur 18 inscrits.

12 clubs représentés : STO AIMARGUES, ST AUNES GS, ES BARJAC, STADE BEAUCAIRE 30, FC CABASSUT, FC CALVISSON, FOOT SUD LOZERE, US MONOBLÉ, US TREFLE, FC VAUVERT, FC VAL DE CEZE, EF VEZENOBRES CRUVIERS ;

Sous la responsabilité du CTD PPF Frédéric ALCARAZ.

Les thèmes dispensés :

- LE JEUNE ADULTE ET L'ADULTE
- LA SEANCE D'ENTRAÎNEMENT
- LES PHASES DE JEU ET LES PRINCIPES DE JEU
- LES PROCEDES D'ENTRAÎNEMENT
- LES POSTURES PEDAGOGIQUES
- LE MATCH DES SENIORS

Un remerciement au club du FC VAUVERT pour la qualité de son accueil et le prêt de ses installations.

FORMATION DE CADRES – MODULE U15 A NÎMES – GAZELEC SP. GARDOIS

Un Module U15 s'est déroulé les, vendredi 3 et samedi 4 mars 2023, sur les installations sportives du GAZELEC SPORTIF GARDOIS au stade Raymond PELLISSIER à Nîmes.

18 candidats présents et 11 clubs représentés :

QUISSAC GC, TAVEL ES, ESP. F.C. ST GILLOIS, MARGUERITTES ES, ROUSSON AV S, F.C. CABASSUT, N. GAZELEC, BEAUCAIRE STADE 30, U.S. LUNEL, CAISSARGUES, AIMARGUES ST O.

Sous la responsabilité du CTD PPF Frédéric ALCARAZ et de Yoann BARCLAY (membre CT), voici les thèmes dispensés :



- L'ADOLESCENCE
- LA SEANCE DE PREFORMATION
- LES PHASES DE JEU ET LES PRINCIPES DE JEU
- LES PROCEDES D'ENTRAINEMENT
- LES POSTURES PEDAGOGIQUES
- LE MATCH U14/U15

Un remerciement au club du GAZELEC SPORTIF GARDOIS pour la qualité de son accueil et le prêt de ses installations.

FORMATION DE CADRES – MODULE PROJET ASSOCIATIF – CALVISSON

Un Module Projet Associatif s'est déroulé les mercredi 26 et jeudi 27 avril 2023 à CALVISSON.

5 candidats présents sur 7 inscrits

3 clubs représentés :

FC CALVISSON, EP MANOSQUE, FC ST ALEXANDRE O, ES TAVEL.

Sous la responsabilité du CTD PPF Frédéric ALCARAZ.

Les thèmes dispensés :

Partie 1 : La notion de projet Club

Partie 2 : Les étapes d'un projet

- Le diagnostic
- L'analyse
- Le plan d'actions
- Elaborer un plan d'action
- Gérer et organiser une action
- Assurer le suivi et l'évaluation

Un remerciement au club du FC CALVISSON pour la qualité de son accueil et le prêt de la salle de cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le Président,

Patrick CHAMP

Le Secrétaire de séance,

Daniel DELPRAT



HOMOLOGATIONS

SENIOR DEPARTEMENTAL 3 B
POULE B1030 C
JOURNEE DU 14.05.23 D
U.S.A. CANAUL 1 3-0F U.S. DU TREFL 2 E
SENIOR DEPARTEMENTAL 4 B
POULE A1030 C
JOURNEE DU 30.04.23 D
C.A. BESSEGEO 2 3-0F F.C. RIBAUTE 2 E
POULE B1030 C
JOURNEE DU 07.05.23 D
A.S. DE SOMMI 1 3-0F F.C.O. DOMESS 2 E
POULE D1030 C
JOURNEE DU 30.04.23 D
J.S. CHEMIN B 3 0-3 ENT. PERRIER 2 E
P-1* F
U17 DEPARTEMENTAL 2 B
POULE A1150 C
JOURNEE DU 07.05.23 D
US LA REGORDA 1 3-0F N. ESPERANCE 1 E
U15 DEPARTEMENTAL 3 B
POULE A1180 C
JOURNEE DU 07.05.23 D
LE VIGAN PAYS 1 3-0F ST HIPPOLYTE 1 E



COUPE GARD-LOZERE

Aigues-Mortes – Uchaud :

Une finale à la loupe

Aigues-Mortes- Uchaud : telle sera l'affiche, jeudi 18 mai à Laudun, de la finale de la 69^e édition de la coupe Gard-Lozère. Elle opposera un pensionnaire de National 3 à une équipe de Régional 2. Regardons dans le détail cette finale.

Aigues-Mortes pour une sixième victoire, Uchaud pour une première

Aigues-Mortes a l'habitude des finales. Depuis 1953, ce sera la huitième. Et Aigues-Mortes a aussi l'habitude de les gagner. Après deux premières finales infructueuses en 1953 lors de la première édition (défaite 5-1 face à La Grand Combe) et 1967 (défaite 4-0 face à Salindres), le club salinier a remporté les cinq suivantes en 1981 (5-1 face à Beaucaire), 2011 (2-0 face à Nîmes), 2013 (4-1 face à Uzès-Pont), 2014 (0-0, 4 tirs au but à 3 toujours face à Uzès-Pont) et 2019 (2-1 face à Anduze). En cas de succès, il dépassera La Grand Combe et Salindres et montera sur la troisième marche du podium des équipes totalisant le plus de victoires derrière Nîmes Olympique (12 victoires) et Alès (8).

A l'inverse, ce sera une grande première pour Uchaud qui devient ainsi le 35^e club à jouer la finale.

Comment ils se sont qualifiés

Pour arriver en finale, Aigues-Mortes a successivement éliminé Saint-Hippolyte-du-Fort (2-3), Poulx (1-1, 1 tab à 4), Canabier (2-4), Chusclan-Laudun (1-2) et Marguerittes (0-3). Pour sa part, Uchaud a sorti La Grand Combe (0-0, 1 tab à 3), Les Saintes-Maries-de-la-Mer (1-1, 4 tab à 5), Pissevin Valdegour (0-2), Nîmes Olympique (1-0) et Fourques (2-3).

Déjà vainqueurs

A Aigues-Mortes, de nombreux joueurs ont déjà remporté l'épreuve. Rémi Goudal, Yannick Bileck, Loïc Belhadj, Valentin Fangier, Greg Adell, Michel Rognon étaient déjà là en 2019 lors de la dernière victoire des Saliniers face à Anduze (2-1). Pour sa part, Aissam Fadil a remporté le trophée avec Mende face à Rousson (1-0) en 2017 alors que Aloïs Chabassut pourrait faire le doublé puisque l'année dernière, il était dans l'équipe d'Uzès vainqueur de Barjac.

A Uchaud, seul le capitaine Sadabi Sylla a gagné le coupe Gard-Lozère. C'était en 2018 avec Beaucaire face au Grau-du-Roi (3-0).

Yohan Borg dans l'histoire

Les deux entraîneurs ont aussi déjà gagné la coupe. Pour Benjamin Delprat, c'était en 2010 avec Nîmes Olympique en tant que joueur. C'est même lui, à la 115^e minute, qui avait offert le trophée à son club face à Uzès-Pont-du-Gard (3-2). A Aigues-Mortes, Yohan Borg a été lauréat en 2013, 2014 et 2019 comme entraîneur. En cas de victoire, il écrirait une page de l'histoire de la coupe en rejoignant au palmarès Marcel Rouvière et Jean-Claude Serieys, des coaches qui, dans le passé, ont gagné quatre fois la coupe.

Deuxième finale à Laudun

C'est la deuxième fois que la ville de Laudun accueille la finale de la coupe Gard-Lozère. La première, c'était en 1992. Cette année-là, Nîmes Olympique avait battu La Grand Combe 5-2 après prolongations.

Dans le rétro

Il y a un an, c'est à Saint-Christol-les-Alès que s'était jouée la finale de la coupe Gard-Lozère. Elle avait opposé Pays d'Uzès, pensionnaire de R1, à Barjac, qui évoluait alors en D2. Malgré les quatre niveaux d'écart, les Ducaux avaient dû se contenter du minimum (1-0).



L'équipe d'UCHAUD GC



L'équipe d'AIGUES MORTES

Fin de l'officiel...